



MAYENNE
communauté

Rapport de présentation du CA 2016 du budget Prestations de services

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

Les recettes de l'exercice 2016 s'élèvent à 521 135,74 € contre 533 648 € en 2015 et 514 152 € en 2014 .

Elles sont constituées :

1. de la facturation des prestations assurées pour les 13 communes adhérentes selon les conventions établies pour un total de **468 014 €** . A partir de 2016, 7 communes se sont ajoutées aux 6 "historiques" (Mayenne, Aron, Jublains, Moulay, St Fraimbault , la Bazoche Montpinçon) soit les communes suivantes : Alexain, Belgeard, Commer, Contest, La Haie Traversaine, Parigné sur Braye, St Germain d'Anxure.

Montant 2016 des prestations facturées par commune adhérente :

COMMUNE D'ALEXAIN	14 290 €
COMMUNE DE ARON	80 000 €
COMMUNE DE BELGEARD	20 000 €
COMMUNE DE COMMER	28 886 €
COMMUNE DE CONTEST	6 000 €
COMMUNE DE JUBLAINS	70 000 €
COMMUNE DE LA HAIE TRAVERSAINE	5 000 €
COMMUNE DE MAYENNE	104 582 €
COMMUNE DE MOULAY	40 000 €
COMMUNE DE PARIGNE S/BRAYE	4 000 €
COMMUNE DE ST FRAIMBAULT	66 271 €
COMMUNE DE ST GERMAIN D'ANXURE	3 985 €
LA BAZOGE MONTPINCON	25 000 €

De la facturation au budget principal pour **34 820 €** pour l'entretien des zones d'activités, de pose d'affiches, d'élague de l'ex voie SNCF, d'entretien des chemins de randonnées, et des rocadés

De la facturation au budget déchets ménagers pour **702 €** pour les heures assurées à la plateforme déchets verts (élagage) .

Du remboursement du fonds d'insertion pour le personnel handicapé de **2 636 €** dans le cadre de la prise en charge du transport du domicile- travail.

2. des produits exceptionnels de **11 690 €** liées à des cessions, d'une tondeuse à hauteur de 4 500 € à la commune de St Baudelle, d'une tonne à eau pour 200 € à la commune d'Aron et d'un tracteur élagueuse à un particulier pour 6 990€.
3. des recettes d'ordre budgétaire de **3 274 €**.

Les dépenses de fonctionnement 2016 s'élèvent à 577 134,42 €

- ✓ Les charges à caractère général (178 504 €) : 5 postes de dépenses ressortent par rapport à leur poids sur ce chapitre :
 - le 1^{er} pour 65 937 € correspond aux fournitures de voirie,
 - second poste : les réparations des véhicules pour 41 899 €,
 - troisième poste : les carburants pour 22 330 €,
 - les locations de matériel ou véhicule pour 16 512 € (tracteur, plaque vibrante, rouleau vibrant , pelleteuse)
 - cinquième poste de dépense la prise en charge de repas du personnel pour 14 489 €.

Ces 5 postes représentent 90% de la dépense du chapitre des charges à caractère général.

- ✓ Les charges de personnel sont remboursées au budget principal pour **358 102,59 €** après déduction des indemnités journalières (IJ) perçues . Ces charges de personnel nettes des IJ sont en diminution de 12,8 % par rapport à 2016 (- 19 397 €).
- ✓ Les opérations d'ordre concernent les amortissements (**40 528 €**). Cette dotation constitue une part importante d'autofinancement qui sert au renouvellement des réseaux et installations.

Après intégration du résultat excédentaire 2015 de 189 195,33 € la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2016 excédentaire de 133 196,65 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

Les recettes s'élèvent à 41 161 € et comprennent :

- ✓ les opérations d'ordre pour 40 528 € correspondant aux amortissements,
- ✓ le remboursement de TVA sur les différents investissements : 633 €,

Les dépenses s'élèvent à 115 716,41 €, on y trouve :

- ✓ les acquisitions : 112 442,41€ avec l'achat d'un tracteur à l'UGAP pour 108 589 €, une plaque vibrante pour 1 508 €, 1 laser rotatif pour 1 860 €, et les frais d'insertion presse pour la publicité de la consultation sur le camion gravillonneur de 485 €

✓ des opérations d'ordre : 3 274 €

Après intégration du résultat excédentaire 2015 de la section d'investissement de 33 643,58 €, la section d'investissement se trouve fin 2016 déficitaire de 40 911,83 €.